

- **1700-1800**
- **FRANCE**
- 01-TEMPS
- **HISTOIRE**
- 05-POUVOIR
- POUVOIR
- **ROYAUTÉ**
- 01-TEMPS
- MANGER
- BOIRE
- ALCOOL
- **VIN**



- **1700-1800**
- **FRANCE**
- 01-TEMPS
- **HISTOIRE**
- 05-POUVOIR
- POUVOIR
- **ROYAUTÉ**
- 01-TEMPS
- MANGER
- BOIRE
- ALCOOL
- **VIN**



- **1700-1800**
- **FRANCE**
- 01-TEMPS
- **HISTOIRE**
- 05-POUVOIR
- POUVOIR
- **ROYAUTÉ**
- 01-TEMPS
- MANGER
- BOIRE
- ALCOOL
- **VIN**



- **1700-1800**
- **FRANCE**
- 01-TEMPS
- **HISTOIRE**
- 05-POUVOIR
- POUVOIR
- **ROYAUTÉ**
- 01-TEMPS
- MANGER
- BOIRE
- ALCOOL
- **VIN**

État des vins de la Cave du Roy, 15 novembre 1782

Les Archives Nationales (AN) conservent (…) un des rares exemplaires d’inventaire de cave royale connus. Il est daté du 15 novembre 1782 mais il a été mis à jour en 1784 car le registre mentionne ce qu’il reste en cave à cette date. Le document prend la forme d’un grand registre où 76 pages sont annotées. Il ne référence le plus souvent qu’un seul vin par page. L’inventaire ne compile pas les vins cave après cave mais les classe en fonction de leur provenance (…) Les vins de Bourgogne sont les premiers cités (…) L’inventaire fait ensuite état des vins de Champagne (…) Bourgogne et Champagne sont les deux seules régions viticoles françaises représentées dans l’inventaire de la cave du roi de 1782. Et on peut être surpris de ne pas y trouver du Bordeaux ou des vins du sud de la France. À cette remarque il faut ajouter un volume très important de vins étrangers conservés en barils mais comptabilisés en bouteilles

Source : preo.ube.fr | 2018
Auteur : Guillaume Grillon

État des vins de la Cave du Roy, 15 novembre 1782

Les Archives Nationales (AN) conservent (…) un des rares exemplaires d’inventaire de cave royale connus. Il est daté du 15 novembre 1782 mais il a été mis à jour en 1784 car le registre mentionne ce qu’il reste en cave à cette date. Le document prend la forme d’un grand registre où 76 pages sont annotées. Il ne référence le plus souvent qu’un seul vin par page. L’inventaire ne compile pas les vins cave après cave mais les classe en fonction de leur provenance (…) Les vins de Bourgogne sont les premiers cités (…) L’inventaire fait ensuite état des vins de Champagne (…) Bourgogne et Champagne sont les deux seules régions viticoles françaises représentées dans l’inventaire de la cave du roi de 1782. Et on peut être surpris de ne pas y trouver du Bordeaux ou des vins du sud de la France. À cette remarque il faut ajouter un volume très important de vins étrangers conservés en barils mais comptabilisés en bouteilles

Source : preo.ube.fr | 2018
Auteur : Guillaume Grillon

État des vins de la Cave du Roy, 15 novembre 1782

Les Archives Nationales (AN) conservent (…) un des rares exemplaires d’inventaire de cave royale connus. Il est daté du 15 novembre 1782 mais il a été mis à jour en 1784 car le registre mentionne ce qu’il reste en cave à cette date. Le document prend la forme d’un grand registre où 76 pages sont annotées. Il ne référence le plus souvent qu’un seul vin par page. L’inventaire ne compile pas les vins cave après cave mais les classe en fonction de leur provenance (…) Les vins de Bourgogne sont les premiers cités (…) L’inventaire fait ensuite état des vins de Champagne (…) Bourgogne et Champagne sont les deux seules régions viticoles françaises représentées dans l’inventaire de la cave du roi de 1782. Et on peut être surpris de ne pas y trouver du Bordeaux ou des vins du sud de la France. À cette remarque il faut ajouter un volume très important de vins étrangers conservés en barils mais comptabilisés en bouteilles

Source : preo.ube.fr | 2018
Auteur : Guillaume Grillon

État des vins de la Cave du Roy, 15 novembre 1782

Les Archives Nationales (AN) conservent (…) un des rares exemplaires d’inventaire de cave royale connus. Il est daté du 15 novembre 1782 mais il a été mis à jour en 1784 car le registre mentionne ce qu’il reste en cave à cette date. Le document prend la forme d’un grand registre où 76 pages sont annotées. Il ne référence le plus souvent qu’un seul vin par page. L’inventaire ne compile pas les vins cave après cave mais les classe en fonction de leur provenance (…) Les vins de Bourgogne sont les premiers cités (…) L’inventaire fait ensuite état des vins de Champagne (…) Bourgogne et Champagne sont les deux seules régions viticoles françaises représentées dans l’inventaire de la cave du roi de 1782. Et on peut être surpris de ne pas y trouver du Bordeaux ou des vins du sud de la France. À cette remarque il faut ajouter un volume très important de vins étrangers conservés en barils mais comptabilisés en bouteilles

Source : preo.ube.fr | 2018
Auteur : Guillaume Grillon